

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****22e séance****De la séance ordinaire du**

de la législature

Jeudi 9 octobre 2014

2011 - 2016

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	Mme Claudia PERRIN , Présidente
Sont présents	:	39 Conseillères et Conseillers sur 57
Excusé(e)s		
	Mmes	DELAPIERRE Annick MORIER Ornella STAUB Catherine
	MM.	DERIAZ Guillaume DUBACH Marc EGGEN Eric FAYET Jean-Jacques FORESTIER Alfred GUENAT Christophe HENRY Thierry MORIER François NICOD Gabriel PROGIN Jean-Claude RACCIATTI Gabriel SKORY Fabio WITTMER Aldo
Absents non excusés :	MM.	CAVARRETTA Salvatore MOTTET Bernard
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

Mme la Présidente Claudia PERRIN souhaite à chacune et chacun la bienvenue à cette 5e séance de l'année. Elle salue particulièrement **M. Edgar SCHIESSER, Syndic**, ainsi que **Mme Christine CANU, MM. Denis FAVRE et Luigi MANCINI, Municipaux**. **M. le Municipal Daniel CROT** est excusé. Ses salutations s'adressent également à la presse et au fidèle public.

« Je suis devant vous ce soir pour ma première et j'ai quand même une petite boule au ventre ! Je vous remercie par avance de votre soutien et, surtout, de votre indulgence si d'aventure il y avait quelques erreurs de jeunesse qui devaient se glisser lors de cette séance.

Vous avez toutes et tous été convoqués dans les délais par lettre datée du 24 septembre 2014.

En ce qui concerne la convocation pour les futures séances du Conseil, l'article 26 du nouveau règlement du Conseil communal prévoit que " les annexes à la convocation sont envoyées par courrier électronique, en cas d'accord du Conseiller ".

Afin de pouvoir appliquer cet article, une liste nominative des Conseillères et Conseillers circulera dans les rangs au cours de cette soirée. Je vous prie de bien vouloir mentionner à côté de votre nom si vous désirez dorénavant recevoir les annexes, en indiquant, dans la colonne de droite, "par poste" ou "par voie électronique". Je précise qu'il ne s'agit que des annexes, la convocation devant impérativement être envoyée par courrier postal ».

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 39 conseillères et conseillers sur 57 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Mme la Présidente Claudia PERRIN propose une modification de l'ordre du jour prévu dans la convocation du 24 septembre 2014. Elle a reçu une interpellation de **MM. les Conseillers Michel JUNOD et Jean-Claude PROGIN**, laquelle sera traitée sous le point 11 « Interpellation ». Les 2 points suivants sont décalés en conséquence.

Ce changement est accepté à l'unanimité.

Aucune autre modification de l'ordre du jour n'est demandée, il est considéré comme adopté :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal No 42 / 2014 « Augmentation du plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 »
6. Préavis municipal No 43 / 2014 « Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016 »
7. Préavis municipal No 44 / 2014 « Eglise catholique du Bon-Pasteur – Rénovation des installations de chauffage et de ventilation »
8. Nomination d'un membre à la Commission des finances
9. Postulat de M. le Conseiller Pierre Pache et consorts « Mobilis – Zone 12 pour la gare de Romanel »
10. Postulat de M. le Conseiller Guillaume Dériaz et consorts « Pour un véhicule Mobility »
11. Interpellation
12. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
13. Propositions individuelles et divers

2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2014

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Mme la Conseillère Caroline URNER remarque que l'intervention de M. le Conseiller Thierry HENRY, en

page 327, concernant la démission de Mme la Conseillère Eileen HAZBOUN, se réfère à une annonce faite en début de séance. Or, le procès-verbal ne fait aucunement mention de cette démission. Il est effectivement constaté qu'il s'agit d'une omission de la faire figurer dans les communications du bureau. L'oubli sera corrigé.

Il n'y a pas d'autres remarques.

VOTE : le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du Bureau (en annexe)

Mme la Présidente Claudia PERRIN en donne lecture.

4. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

5. Préavis municipal No 42 / 2014 « Augmentation du plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 »

Le rapport de la Commission des finances est lu par son auteur, **M. le Conseiller Philippe MUGGLI**. C'est à l'unanimité que les commissaires ont approuvé les conclusions du préavis tel que présenté.

DISCUSSION

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR à la lecture du rapport, a entendu qu'il y a un cautionnement à un peu plus de CHF 12 millions. Est-ce que celui-ci est compris dans les 28 millions du plafond d'endettement ou si c'est en plus ? Au surplus, est-ce que nous avons déjà cautionné une partie de ces 12 millions ? Est-ce qu'ils ont déjà été utilisés ou est-ce qu'ils sont potentiellement utilisables comme cautionnement ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que le plafond d'endettement a cette particularité que nous parlons aussi du 50% du plafond d'endettement qui permet de cautionner. Actuellement nous cautionnons par exemple l'ASIGOS, à raison, sauf erreur, de 6 millions, et d'autres choses encore. Donc, le plafond d'endettement a aussi cette partie de cautionnement.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR : « En fait, si j'ai bien compris, si nous avons un cautionnement de 12 millions, ceux-ci peuvent être potentiellement utilisés tels quels, et le solde, par rapport aux 28 millions, est utilisé pour le financement ? »

M. le Municipal Denis FAVRE : « Non, ce n'est pas tout à fait comme ça ! Les 12 millions sont ce que nous pouvons potentiellement cautionner en plus du plafond d'endettement. Cela signifie que nous cautionnons jusqu'à 12 millions, mais nous pouvons avoir un plafond d'endettement qui va, comme proposé, à 28 millions. Les 12 millions sont un cautionnement, pas un endettement. Le plafond d'endettement, c'est jusqu'où nous pouvons nous endetter. Ensuite, nous devons redemander l'accord du Conseil d'Etat. En même temps, en ayant un plafond d'endettement de 28 millions, on peut cautionner jusqu'à 50 % de celui-ci. Cela ne veut pas dire que nous allons tout employer. Comme déjà dit, il y a actuellement 6 millions pour l'ASIGOS et 1.2 million pour d'autres objets ».

Après relecture des conclusions du préavis, il est passé au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 42 / 2014 adopté en séance du 1er septembre 2014;
- ouï le rapport de la commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter une augmentation du plafond d'endettement de CHF 24'486'968. -- à CHF 28'000'000. -- pour la fin de la législature 2011-2016 ;
- d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à court, moyen ou long terme, cela au mieux des intérêts de la commune ;
- la présente décision sera transmise au Département de l'intérieur, Autorité de Surveillance des Finances Communales (ASFICO), pour approbation par le Conseil d'Etat.

VOTE : les conclusions du préavis 42 / 2014 sont acceptées à la majorité moins 1 avis contraire.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie le Conseil de sa confiance et, ayant retrouvé les chiffres entretemps, précise qu'il y a un cautionnement de CHF 6'360'000.- pour l'ASIGOS et un cautionnement solidaire de CHF 1'600'000.- pour Bel Automne.

6. Préavis municipal No 43 / 2014 « Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016 »

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER, président-rapporteur de la Commission des finances, donne lecture de son rapport. Les commissaires ont déposé les 2 amendements ci-dessous, acceptés à l'unanimité. Il en est de même pour les conclusions amendées du préavis.

1^{er} amendement :

Article premier – Il sera perçu pendant 2 ans, dès le 1^{er} janvier 2015, les impôts suivants :

- | | |
|--|--|
| 1 Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers. | En pour-cent de l'impôt cantonal de base 70 % |
| 2 Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales | En pour-cent de l'impôt cantonal de base 70 % |
| 3 Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise | En pour-cent de l'impôt cantonal de base 70 % |

2^e amendement :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 5 Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles. | par mille francs 1.00 Fr. |
| Immeubles sis sur le territoire de la Commune | |

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente Claudia PERRIN propose de voter sur les amendements, non sans avoir rappelé que ce vote laisse entière liberté sur le vote final.

Après relecture du 1^{er} amendement, elle passe au vote :

VOTE SUR LE 1^{ER} AMENDEMENT : il est accepté par 35 oui, 2 non et 1 abstention.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER demande la parole : « J'aurais aimé pouvoir m'exprimer sur les 2 amendements l'un après l'autre, comme le prévoit d'ailleurs le règlement. Le premier vote a eu lieu, mais je requiers, si possible, à pouvoir ouvrir la discussion sur le 2^e amendement de la Commission ».

Mme la Présidente Claudia PERRIN acquiesce et ouvre la discussion sur le 2^e amendement.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER déclare : « Puisque personne ne veut s'exprimer, je désire quand même donner quelques points relatifs au 2^e amendement présenté par la Commission des finances, lequel demande de maintenir l'impôt foncier à 1 ‰ de l'estimation fiscale. Si l'on peut peut-être adhérer à la décision prise concernant le taux d'impôt courant, la Municipalité souhaite vivement qu'il puisse être débattu sur la deuxième proposition. Quand on nous explique qu'un contribuable, personne morale, paie CHF 85'000.-, je vous prie quand même de regarder, à la page 7 du préavis, point 5.3, qui paie cet impôt. Les personnes morales sont quand même les plus grands contributeurs pour cet impôt.

Pour les personnes physiques, je relève que deux membres de la Municipalité ont constaté que leur impôt foncier allait augmenter respectivement de CHF 0.20/jour et CHF 0.30/jour. Ce sont des montants minimes pour les personnes physiques.

Quant aux personnes morales, dont celle citée et d'autres, elles ne paient souvent que cet impôt-là. Nous ne voyons donc pas bien pourquoi elles ne participeraient pas à l'effort fiscal. Il nous est aussi expliqué qu'à Cheseaux, ils sont à 1 ‰. Cependant, pas plus tard que hier soir, leur syndic m'a dit qu'il allait proposer de passer à 1.2 ‰. Quelqu'un peut-il m'expliquer pourquoi toutes les communes riches, comme Montreux, Belmont, toutes celles de la Terre Sainte et d'autres, sont entre 1.2 et 1.5 ‰ pour cet impôt foncier ?

J'aimerais vraiment que vous réfléchissiez. Cela fait quand même CHF 500'000.- sur 2 ans qui entreront dans les caisses de la Commune, ce qui n'est pas négligeable. La taxe sur les déchets n'est pas payée par les entreprises qui ne la payaient déjà pas avant et ne la paient pas davantage maintenant puisqu'elles se chargent elles-mêmes d'éliminer leurs déchets. Par conséquent, l'effort demandé pour l'impôt foncier doit être mis à sa juste place et, pour les personnes physiques, je le répète, il est très minime.

La Municipalité souhaite vivement que vous ne suiviez pas la Commission des finances et vous demande d'augmenter, de manière minime, cet impôt foncier en refusant l'amendement de la Commission. Merci pour votre soutien aux finances communales ».

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit le 2^e amendement et passe au vote.

VOTE SUR LE 2^E AMENDEMENT : il est accepté par 22 oui, 13 non et 2 abstentions.

M. le Conseiller Denis FAVRE ne remercie bien entendu par les membres du Conseil de ce vote. Il confirme par contre qu'ils ont choisi ce soir d'augmenter le plafond d'endettement, mais, par ce dernier vote, qu'ils ont aussi choisi d'augmenter les dettes pour simplement entretenir les installations.

« C'est votre choix, mais, sachez-le, la Municipalité continuera à travailler et cherchera toujours à faire des économies si elle le peut. Elle poursuivra aussi ses discussions et analyses avec la Commission des finances car c'est toujours enrichissant de partager les choses. Cependant, mon sentiment ce soir : j'ai de la peine à vous dire merci »

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions amendées :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 43 / 2014 adopté en séance de Municipalité du 1^{er} septembre 2014
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'adopter le nouvel arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016 tel qu'amendé et annexé au présent préavis :
2. De charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

VOTE sur les conclusions amendées du préavis : elles sont acceptées par 35 oui, 2 non et 1 abstention.

7. Préavis municipal No 44 / 2014 « Eglise catholique du Bon-Pasteur – Rénovation des installations de chauffage et ventilation »

Le rapport de la Commission des finances est lu par son auteur **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER**. Les conclusions du préavis tel que présenté sont acceptées à l'unanimité par les commissaires.

DISCUSSION

Personne ne s'exprime.

Mme la Présidente Claudia PERRIN lit les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 44 / 2014 adopté en séance de Municipalité du 1^{er} septembre 2014
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

3. d'accepter le préavis municipal tel que présenté ;

4. d'accorder à la Municipalité le crédit de **CHF 31'420.60**, montant de la participation communale aux frais de rénovation des installations de chauffage et de ventilation de l'Eglise catholique du Bon Pasteur à Prilly ;
5. d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
6. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de **10 ans**.

VOTE : le préavis est adopté par 34 oui, 3 non et 1 abstention

Mme la Municipale Christine CANU remercie de ce vote. Les travaux ont pris un peu de retard. Ils sont en cours et leur coût sera bien en-dessous de la somme totale annoncée de CHF 215'000.-.

8. Nomination d'un membre à la Commission des finances

A la suite de la démission de **M. le Conseiller Henri PISANI** évoquée dans les communications du bureau, un poste est à repourvoir.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, au nom du PLR, propose la candidature de **M. le Conseiller Marc DUBACH** qu'il présente brièvement.

Le candidat, excusé ce soir, a donné son accord. Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme la Présidente Claudia PERRIN annonce que, selon l'article 45 du nouveau Règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de siège à repourvoir est égal au nombre de candidat, avec mention au procès-verbal.

Elle déclare **M. le Conseiller Marc DUBACH** élu membre de la Commission des finances, le félicite et le remercie d'ores et déjà de son engagement. Il est applaudi.

9. Postulat de M. le Conseiller Pierre PACHE et consorts « Mobilis – Zone 12 pour la gare de Romanel »

M. le Conseiller Pierre PACHE lit son postulat :

POSTULAT « MOBILIS – ZONE 12 POUR LA GARE DE ROMANEL

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Exposé :

L'arrêt du train LEB du Lussex (commune de Jouxens-Mézery), se trouve en zone 12 du plan tarifaire Mobilis « Grand Lausanne ». La gare de Romanel, elle, est située en zone 16 du même plan. Ces deux haltes ne sont distantes que d'environ 650 mètres.

Du point de vue tarifaire, le prix du billet simple course depuis Lausanne-centre passe ainsi de Fr. 3.50 à Fr. 5.40 pour une distance de 650 mètres, une augmentation de 54 % !

*L'abonnement mensuel junior passe de Fr. 49.- à Fr. 73.-. Annuellement de Fr. 441.- à Fr. 657.-
Pour les adultes : mensuellement : de Fr. 70.- à Fr. 104.-. Annuellement de Fr. 700.- à Fr. 1'040.-.*

Soit un surcoût de 49 % pour les abonnements.

Comparons également la logique géographique : de la place du Flon, à vol d'oiseau, la zone 12 se termine dans toutes les directions à plus de 5 kilomètres (6 ½ à St-Sulpice). La gare du Lussex ne se trouve qu'à 4.8 km.

Il est temps que cette discrimination soit corrigée.

Personne n'est dupe de la raison de ce découpage. Le nombre d'habitants de Romanel, plus les nombreux usagers travaillant dans le centre commercial « 1032 », est suffisamment important pour stimuler l'avidité des transports publics. L'augmentation annoncée de 3 % en décembre 2014 va encore aggraver cette anomalie.

La Communauté tarifaire vaudoise est l'instance compétente pour modifier les zones tarifaires Mobilis.

POSTULAT

Nous demandons à la Municipalité de tout mettre en œuvre, notamment auprès de la Communauté tarifaire vaudoise, pour que la gare de Romanel soit intégrée dans la zone 12 du découpage Mobilis.

15 signatures sont apposées au bas du postulat.

La parole est donnée à **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** qui confirme que le problème soulevé par les postulants est très connu de la Municipalité qui est intervenue plusieurs fois dans ce domaine. Elle est favorable à ce postulat qui permettra peut-être de revenir auprès des instances qui fixent les limites des différentes zones. Il cite l'exemple de Bussigny qui a la même problématique que nous. Il propose d'entrer en matière et de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Mme la Présidente Claudia PERRIN a entendu quelques personnes qui étaient surprises par la manière dont a été traité ce postulat. Elle déclare que l'art. 65 du Règlement du Conseil précise qu'après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le président sur la proposition, le Conseil statue immédiatement. Il peut soit la renvoyer à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si 1/5 des membres le demande, soit la prendre en considération immédiatement et la renvoyer à la Municipalité.

La Municipalité s'est exprimée. Au nom du Bureau, la Présidente précise que ce postulat a été examiné lors de sa séance de préparation du 10 septembre et a été déclaré recevable conformément à l'art. 63 a) du Règlement du Conseil.

Elle donne ensuite la parole à l'assemblée concernant la prise en considération du postulat.

DISCUSSION sur la prise en considération

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI s'exprime : « Merci pour ce postulat. Je ne crois pas que c'était sous cette forme, mais nous avons fait exactement la même chose le jour où nous avons appris comment étaient fabriquées les zones. La Municipalité nous avait alors informés que M. Marthaler avait donné sa réponse que c'était au niveau fédéral et que ni un conseil communal, ni une municipalité, ne pouvait faire quelque chose. Si cela a changé maintenant, que la Municipalité appuie sans être sûre que c'est possible, je suis prêt aussi à signer, de même que d'autres membres du PLR, voire même tous. C'est bien d'avoir relancé cette demande puisque je vois que les choses changent ! ».

M. le Syndic Edgar SCHIESSER dément qu'il s'agit de la Confédération qui fixe. Il y a une instance Mobilis qui détermine ces zones qui ne sont pas immuables. Ce que la Municipalité a toujours dit, c'est que si développement il doit y avoir, il sera nécessaire, en contrepartie, de revoir les zones de manière cohérente. C'est bien au niveau du Canton que ça se passe. La Municipalité pense que c'est une bonne chose d'être appuyé par le Conseil communal pour reprendre la discussion, à la faveur du PDLi et d'autres démarches, et remettre ce point sur la table. Il est très utile d'avoir le Conseil qui appuie la Municipalité qui pourra revenir avec un peu plus de force auprès du Canton.

Mme la Présidente Claudia PERRIN propose à l'assemblée de voter sur la prise en considération de ce postulat.

VOTE : la prise en considération est acceptée à l'unanimité et le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

DISCUSSION sur le postulat

M. le Conseiller Henri PISANI prend la parole : « J'ai souvenir que nous avons reçu un courrier de M. Marthaler qui était très explicite et assurant, à l'époque, qu'il n'entraîne pas en matière sur le même sujet que nous venons de débattre. Je suis heureux d'apprendre que les choses peuvent changer. Je me pose alors la question de savoir pourquoi nous ne l'avons pas fait plus vite ? Nous pouvons faire d'autres postulats, d'ailleurs nous allons en faire un qui demandera si l'on peut changer et ne faire l'abonnement que pour le LEB et non pas pour les bateaux de la CGN, les hélicoptères de la Blécherette ou que sais-je ? Je pense que c'est très important qu'on donne le choix aux concitoyens de pouvoir segmenter sa mobilité douce. Cela me réjouit d'entendre que nous aurions les possibilités d'ouvrir le panel qui serait encore plus grand que celui que nous pensions que nous n'avions pas ! ».

M. le Syndic Edgar SCHIESSER tempère cet enthousiasme en disant que la réponse n'est pas encore arrivée. L'idée c'est que la Municipalité soit appuyée. Que les choses puissent changer est un grand espoir puisque Bussigny, grande commune, est intervenue, nous allons aussi intervenir pour revoir la zone. Quant à la structure totale des choses, notamment concernant l'abonnement qui ne serait que pour le LEB, il pense que l'on peut encore rêver un petit moment ! L'intention des postulants est d'intervenir énergiquement au Canton. Des contacts ont déjà eu lieu avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) qui est compétente en la matière et avec qui nous allons discuter, en particulier en regard du développement de la Commune, point qui sera mis en exergue.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER lance l'idée qui lui vient à l'instant. Lorsqu'il pense au projet de Cours Camarès, sur territoire lausannois, qui devrait sortir de terre d'ici l'aube 2016, pourquoi ne pas approcher M. Olivier Français afin d'avoir l'appui de Lausanne pour faire cette démarche ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER approuve cette excellente idée qui est bonne à prendre et sera suivie. Juste un petit bémol : Cours Camarès en 2016, il faudrait qu'ils se dépêchent parce qu'à l'allure où vont les choses, ça va être difficile. Le préavis n'est pas encore passé devant le Conseil communal de Lausanne et des oppositions sont encore à traiter.

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD se réfère à une séance qui a eu lieu avec Lausanne-Région à laquelle participait M. Joye, directeur des TL, lequel a déclaré que les transports publics dans la région lausannoise vont beaucoup évoluer ces prochaines années, de même que les tarifs. Il est prévu d'introduire une carte à puce avec des tarifs selon le parcours effectué. Quelque chose de nouveau se prépare et bien des choses vont changer.

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** annonce que ce postulat est renvoyé à la Municipalité qui va établir son rapport.

10. Postulat de M. le Conseiller Guillaume DERIAZ et consorts « Pour un véhicule Mobility »

M. le Conseiller Pierre-Olivier HORNUNG en donne lecture :

POSTULAT « POUR UN VEHICULE MOBILITY »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Exposé :

Il n'est plus besoin de présenter ni de décrire "Mobility". Cette coopérative de partage de véhicules propose dans toute la Suisse 2'650 voitures sur 1'395 emplacements. Il y en a plus de 60 dans la région lausannoise, à disposition principalement près des axes de transport en commun. Le long de la ligne LEB, seul Echallens est représenté. Autour : Cossonay, Bussigny, Renens... bénéficient d'un ou de plusieurs

véhicules. Et Romanel ?

Avec près de 3'300 habitants, ses nombreuses entreprises et commerces, pourquoi Romanel ne profite-t-il pas de cette offre ?

Nombre de personnes sauraient sans aucun doute en faire bon usage : se passer d'un second véhicule, faire d'importantes économies d'énergie et d'argent, faire leurs courses, déménager, partir en escapade, transporter leurs clients, etc. Les avantages sont multiples.

Le réservoir de clients potentiels est important à Romanel, et les besoins ne feront que croître, eu égard aux projets d'urbanisation et de densification. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que la Municipalité examine, ou réexamine la possibilité de disposer d'une telle voiture à la gare. Ceci d'autant plus que le LEB est d'accord de mettre un emplacement à disposition.

POSTULAT

Nous demandons à la Municipalité d'étudier, avec les partenaires concernés (Mobility car sharing et la compagnie de chemin de fer LEB), l'implantation d'un emplacement pour un véhicule.

15 signatures sont apposées au bas du postulat.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER, invité à s'exprimer pour la Municipalité, annonce que là encore ce postulat est vu d'un œil tout à fait favorable. Il va relancer Mobility au printemps pour rediscuter ce point. Le LEB avait donné son accord en son temps et devrait le renouveler. Un sondage avait été effectué alors dans Romanel-Info où à peu près 3 personnes s'étaient montrées intéressées. La problématique était qu'il fallait garantir un minimum de locations. Il est vrai que maintenant nous voyons toujours davantage de ces véhicules. La Municipalité attend le passage d'un représentant de Mobility pour regarder tout ça. Il est évident aussi que le postulat proposé sera fort utile pour aller de l'avant. Il propose de l'accepter et de le renvoyer à la Municipalité.

Mme la Présidente Claudia PERRIN répète les modalités énumérées ci-dessus pour la prise en considération d'un postulat et donne la parole à l'assemblée.

DISCUSSION sur la prise en considération

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD confirme que cette idée de véhicule Mobility avait déjà été lancée. Elle n'a pas eu beaucoup d'écho parce que, selon lui, le sondage dans Romanel Info n'était pas efficace, qui sait combien de personnes le lisent ? Il connaît des citoyens qui ont la carte Mobility et ne se sont pas annoncés au bureau. Il propose de faire un tout-ménage afin que les habitants puissent répondre s'ils sont intéressés.

VOTE : la prise en considération est acceptée à la majorité moins 1 abstention et le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

DISCUSSION sur le postulat

Personne ne demande la parole.

Le postulat est donc renvoyé à la Municipalité afin qu'elle puisse établir son rapport.

11. Interpellation

Conformément à l'article 66 du Règlement du Conseil communal, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** a été préalablement informée, par écrit, de l'objet de l'interpellation signée par **MM. les Conseiller Jean-Claude PROGIN** et **Michel JUNOD**. Ce dernier est invité à en lire le texte.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

En date du 12 décembre 2013, le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne a accepté une augmentation du budget pour le personnel de la voirie, suite à une augmentation du personnel en raison, notamment, d'une augmentation des charges de travail, essentiellement liée à l'élargissement des heures d'ouverture de la déchetterie.

Le 26 juin 2014, dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2013, qui a notamment étudié le service de la voirie, les commissaires n'étaient pas satisfaits du calcul des heures de travail indiqué par la Municipalité, qui ne correspondait pas à l'évaluation faite par les membres de la Commission.

Ce point divergent a été soumis à la votation du Conseil qui, à une courte majorité, a soutenu la Municipalité.

Dans un but de transparence à l'égard du Conseil, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir nous fournir les heures détaillées effectuées en 2014 par le Service de la voirie. Celles-ci doivent être faciles à calculer vu que le personnel est soumis au timbrage.

Ceci permettra à chaque conseillère et conseillers d'être convaincu de la nécessité de cette augmentation avant de voter le budget 2015 en décembre.

Mme la Présidente Claudia PERRIN remercie. Elle constate, après un vote, que nettement plus de 5 personnes (art. 66 du Règlement) soutiennent l'interpellation. Elle passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER déclare que cette interpellation laisse la Municipalité très perplexe. Le Conseil a voté un budget en décembre. La Municipalité a répondu à une observation en juin et le Conseil, dans les deux cas, a voté le budget et accepté la réponse municipale, en processus démocratique. Si l'on revient chaque fois sur les décisions, où va-t-on ?

On demande les heures effectuées par le personnel en 2014. C'est assez bizarre alors que nous sommes début octobre. Il faudrait peut-être attendre la fin de l'année, surtout que pour la voirie les mois de novembre et décembre peuvent passablement influencer les heures de travail.

Il pense que cette manière de travailler ne convient pas du tout à la Municipalité. La Commission des finances aura toutes les possibilités et les compétences de poser des questions lors de l'examen du budget. Sans lui donner de conseils, la Commission de gestion aura aussi l'opportunité de revenir sur ce point ou sur d'autres lors de l'examen du rapport de gestion pour l'exercice 2014.

Dans ces conditions, la Municipalité demande de ne pas entrer en matière sur cette interpellation et de la refuser.

M. le Conseiller Michel JUNOD déclare qu'il n'est pas très surpris par la réponse de la Municipalité, à laquelle il s'attendait. Il trouve un peu navrant cette explication. Il ne s'agit que d'une question de transparence et regrette que la Municipalité la prenne sur ce ton là. S'il est exact que les processus démocratiques ont eu lieu, rien n'empêche que l'on demande quelques précisions quant au travail de la Municipalité.

Il laisse bien entendu entièrement le Conseil décider de la continuation de cet objet. Il a totalement confiance en la Commission des finances et celle de gestion et, si elles désirent aller plus loin à ce sujet, pourquoi pas ? Mais de refuser toujours d'entrer en matière sur des explications, c'est un tout petit peu exagéré et ce n'est pas comme ça que l'on discute et que l'on peut avoir des éléments clairs au sein du Conseil communal. Il est vrai que l'on ne va pas revenir sur le budget qui a été voté. Quant au prochain, on ne va certainement pas le diminuer parce qu'il manquerait des heures, mais nous avons le droit d'avoir des explications et des éclaircissements.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI ajoute que nous n'avons pas seulement le droit mais que l'art. 66 du Règlement stipule que " Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication...". Il pense que le problème vient que M. le Conseiller Michel JUNOD a un peu offusqué la Municipalité avec cette interpellation, suite à un vote qui a eu lieu au mois de juin. L'intention n'est certainement pas de remettre en cause le vote, qui avait donné lieu à une intense

discussion au préalable. Il y avait même eu un certain nombre de personnes qui n'étaient pas très satisfaites des réponses obtenues alors. Il ne croit pas que la Municipalité ne désire pas donner une meilleure réponse ou une meilleure explication mais ce n'est pas par une interpellation ce soir. Il suggère de reposer la question en décembre lors de l'examen du budget, comme cela la Municipalité se prépare à répondre à cette question et nous pourrons ainsi rediscuter de cet objet.

Il prévient encore que ce n'est pas parce que la Municipalité demande de ne pas entrer en matière et de refuser l'interpellation qu'il faut la suivre. C'est effectivement le Conseil qui décide. Toutefois, il évoque à l'interpellateur la possibilité de retirer son interpellation. Ce serait élégant, en sachant qu'en décembre la question sera reposée et la Municipalité sera prête. Ainsi tout le monde n'est pas content, mais tout le monde n'est pas mécontent !

M. le Municipal Denis FAVRE observe que lors de la dernière étude de la gestion, il a informé qu'il avait préparé un dossier où les employés de la voirie notent toutes les heures par rapport aux différentes tâches qu'ils font, pour des statistiques mais surtout dans un but comptable puisque nous devons savoir si ça concerne la voirie, les déchets, etc. Ce tableau est tenu à jour. Malheureusement, les heures jusqu'au 31 décembre ne pourront pas être communiquées lors de l'étude du budget, comme chacun peut le comprendre. Par contre, ce tableau pourra être expliqué à la Commission des finances, si elle le désire, lors de l'étude du budget. En revanche, le document ne sera pas distribué car M. le Municipal ne donne plus de documents provisoires car ils sont mal interprétés. Dès le 1^{er} janvier ce tableau sera définitif et la Commission de gestion pourra l'obtenir sans problème.

Questionné par Mme la Présidente sur le maintien de son interpellation, **M. le Conseiller Michel JUNOD** déclare : « En général je suis assez bon joueur. Le but n'était pas de créer la polémique, ni de remettre en question la votation de juin. Je pense que la Municipalité l'a pris pour tel et c'est dommage. Le Conseil a soutenu la Municipalité en qui j'ai tout à fait confiance. Mais, encore une fois, nous n'avons pas obtenu de réponses satisfaisantes sur ce sujet. De nouveau, le but d'une interpellation c'est la transparence.

Je suis tout à fait ouvert à suivre le Conseil et notre collègue Jean-Claude PISANI de renoncer à cette interpellation. Rien ne sert de discuter des heures et des heures à se renvoyer la balle. Cela n'aidera en rien le bien-être de la Commune. Je retire donc mon interpellation mais j'encourage très fortement la Commission des finances et la Commission de gestion à demander les documents détaillés et de renseigner le Conseil en conséquence ».

Mme la Présidente Claudia PERRIN informe que ce point est clos par le retrait de l'interpellation de MM. les Conseillers Jean-Claude PROGIN et Michel JUNOD.

12. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE annonce que la Commission de gestion s'est réunie le 23 septembre pour la première fois. Elle s'est constituée et il a été, à cette occasion, désigné comme président. Une discussion a eu lieu sur les différents points qui seront abordés lors des différents contrôles de l'année prochaine puisque la Commission commence effectivement à travailler dès le 1^{er} janvier 2015.

A titre personnel, mais c'est certainement aussi le cas des autres membres de la Commission, il ajoute qu'il a pris en compte les remarques de MM. Junod et Favre et que les documents concernés seront consultés.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, président de l'ASIGOS, informe qu'elle a siégé à Romanel en septembre. Le Conseil intercommunal a adopté le budget 2015. Il y a eu 2 préavis qui ont été assez longuement discutés et amendés. Le premier concernait le Wifi, Internet, etc. Il y a eu un petit rabais sur le montant car une septantaine de bornes devaient être installées et le Conseil en a un peu raboté ! Le deuxième préavis était pour la remise en état des vestiaires et autres du bâtiment scolaire, en-dessous de la piscine des écoles de Prilly, qui n'a jamais été rénové. Il y a aussi eu un rabais car le Comité a estimé que si l'on commençait à ouvrir, tout allait tomber en ruine. Il a été demandé un petit crédit afin d'étudier s'il ne faut pas tout refaire plutôt qu'une petite partie. La prochaine réunion aura lieu en mars à Sullens. Les séances sont toujours bien fréquentées. Toutes les communes sont chaque fois représentées.

Président de la Commission d'urbanisme, **M. le Conseiller Lothar HELM** mentionne qu'il y a eu jeudi dernier le 2^e atelier du PDLi, organisé par Urbaplan. Etaient présents une trentaine de participants, dont des membres du Conseil communal, de la Commission d'urbanisme, des représentants des commerçants et d'autres habitants de Romanel. L'exposé présenté au Conseil communal le 11 septembre 2014 par Urbaplan a été à nouveau discuté. L'occasion de travailler en petits groupes a permis d'énoncer des critiques et remarques. Selon lui, cela présageait de ce qui va arriver début novembre avec la présentation du 4 au 7 à toute la population.

13. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Patrick MASPOLI a constaté que l'automne est précurseur de discussions, parfois difficiles, sur les impôts, comme nous avons vu ce soir. Il remercie le représentant de la presse présent ce soir. Cela lui a permis de faire une analyse de ce qui est paru dans les journaux par rapport aux autres communes qui ont déjà voté leur arrêté d'imposition. Il a constaté que quasiment tous les législatifs ont refusé les hausses d'impôt proposées par leur municipalité. Par exemple, il y a eu un refus de 4.5 points à Rolle, 5 points à Nyon, etc. Apparemment, ce qui se passe aujourd'hui, c'est que les législatifs rejettent les augmentations d'impôts mais ne vont pas contre leur Municipalité. Si l'on regarde ce qui s'est passé ces 10 dernières années, on voit que les finances cantonales sont saines et réalisent des bénéfices. L'Etat a déversé pas mal de charges sur les communes qui sont obligées de reporter ça sur les citoyens qui sont en bout de chaîne.

A son avis, on se trompe de cible. Ce n'est pas le citoyen qui doit payer une surcharge d'impôt au niveau communal sans que le canton ne fasse un effort. Il en appelle aux députés membres des législatifs ou exécutifs communaux, aux membres de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) et de l'ACV (Association des Communes Vaudoises), pour faire le nécessaire au niveau du Grand Conseil afin d'essayer de faire bouger la politique au niveau du Conseil d'Etat, notamment en abaissant le taux cantonal (ce serait une idée), pour que les communes puissent respirer.

M. le Municipal Denis FAVRE se réfère à la question du 26 juin dernier de **M. le Conseiller Rudolf KRAFTSIK** concernant les arbres de la place de jeux des Esserpys. Ils n'ont pas été volés ! Malheureusement cette zone est très humide et les arbres ne supportent pas et ne survivent pas. Le service des Parcs et Promenades est en train d'étudier comment assainir cet endroit. Peut-être par drainage, sans oublier de prendre en considération les coûts que cela pourrait engendrer. Une fois la solution trouvée, des arbres seront replantés.

Mme la Conseillère Caroline URNER aimerait savoir s'il y a du nouveau concernant le bâtiment de l'ancienne brasserie Boxer ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que Boxer est propriétaire du bâtiment. Actuellement, en attendant l'avancement de certains projets dans ce secteur, il est loué à l'opéra de Lausanne pour y déposer provisoirement leurs décors.

Concernant la zone en question, on est dans l'attente du PDLi. Elle a le très grand avantage d'être déjà colloquée en zone constructible, mais en zone industrielle-artisanale. Cependant, du point de vue de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), ce n'est pas un problème puisqu'il n'y aura aucun besoin de dézoner ailleurs si nous voulons poursuivre des constructions sur cette parcelle. Pour nous c'est une bonne chose. La problématique de la LAT est en train de s'enliser et, d'ici 2017, de nombreux projets risquent d'être bloqués pour ce motif.

Il ajoute que le propriétaire a racheté la parcelle Cilo et dispose donc d'une surface intéressante pour développer un projet.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR signale que le petit chemin menant à la Salle 1803 est mal éclairé, plusieurs lampes ne fonctionnant plus. Cela a déjà été annoncé, mais rien n'a changé. Merci de faire le nécessaire avant l'hiver et le mauvais temps.

M. le Municipal Luigi MANCINI indique que l'on est intervenu déjà plusieurs fois pour le dépannage et

que ça fonctionnait. Cependant, il y a un problème sur l'alimentation principale. La panne est en train d'être recherchée et ce sera fait bientôt.

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** remercie l'assemblée de son indulgence pour les petits couacs de cette première et donne rendez-vous au 20 novembre pour l'important préavis du PPA Le Village.

Elle est applaudie.

La séance est close à 22h.

Adopté en séance du

La Présidente

La secrétaire

Claudia PERRIN

Eliane CARNEVALE

- Puisque nous sommes dans cette zone de notre commune, Madame la Présidente, j'en profite pour répondre d'ores et déjà à diverses questions annoncées dans les divers au sujet de la signalisation routière en relation avec la fin des travaux effectués pour une fois dans de bonnes conditions atmosphériques sur la Route du Pont de Félezin et l'accès du Centre commercial Migros.

Les différents panneaux de signalisation sont commandés et seront posés dès que possible, notamment une obligation de tourner à droite à la sortie de la Migros viendra compléter l'interdiction de tourner à gauche déjà en place.

Sous le Pont de Félezin, la priorité des véhicules qui se dirigent vers Lausanne sur ceux qui sortent du Centre commercial sera rétablie.

Enfin, s'agissant du statut du Chemin des Noyers, il a été constaté que la signalisation «bordiers autorisés», posée depuis des décennies, n'a jamais été agréée par le Canton. Cette signalisation ne peut dès lors être réinstallée.

- Tous les deux ans, la Municipalité organise une rencontre avec les Chefs d'entreprise de la commune. Selon une formule mise en place pour la 3ème fois, nous l'organisons avec une visite de l'une des entreprises de notre commune. Cette réception a eu lieu le 30 septembre dernier, avec une visite fort intéressante des locaux arrières du Centre commercial Migros. Ont répondu présents env. 80 personnes pour plus de 50 entreprises représentées.
- La révision par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS des déclarations de salaires de la Commune pour la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013 n'a laissé apparaître aucune erreur ou omission. Félicitations à Mme la Boursière.
- Comme vous avez pu le lire dans le dernier Romanel-Info, les tarifs d'électricité des SIR valables à partir du 1er janvier 2015 ont été revus à la baisse pour la majorité des abonnés, avec une baisse de l'abonnement mensuel de Fr. 10.- à Fr. 8.- et une diminution de 5,74 % du kWh.
- Grand succès pour Cantine scolaire ROMIDI pour la période 2014-2015. Les inscriptions culminaient à 36 le mardi et même 38 le jeudi. Malgré quelques défections, le nombre d'enfants est manifestement trop élevé pour les 3 surveillantes engagées et si cette fréquentation élevée se confirme, des mesures seront prise dès après les vacances scolaires de ce mois d'octobre.
- En parallèle avec l'étude du Plan directeur localisé Lausanne-Vernand-Romanel-sur-Lausanne (PDLi), actuellement en cours, nous mettons en route l'étude en vue de l'élaboration du Plan directeur communal (PDCoM). La Municipalité a désigné pour compléter le Groupe de suivi annoncé dans le préavis accepté par votre conseil, deux membres de la Commission d'urbanisme, soit MM. Lothar Helm et François Morier.

Le rapport d'examen préalable complémentaire concernant le Plan de Quartier Pré-Jaquet nous a été adressé le 11 septembre par le Service cantonal du développement territorial (SDT). Le résultat est assez favorable, mais la problématique du concept d'accessibilité automobile de la parcelle doit encore être affinée avec la Direction générale de la mobilité et des routes. Une coordination du PQ avec la réalisation du dénivelé du Lussex doit notamment être fixée.

La Municipalité va aplanir cette difficulté cet automne et prévoit d'avancer avec la procédure d'adoption de ce PQ en tout début d'année prochaine avec la présentation publique et la mise à l'enquête publique.

- S'agissant du dossier du Chemin de la Sauge et dénivelé du Lussex, il y a lieu de préciser que les études pour lesquelles vous avez adopté un préavis vont bon train. Cette étude devrait déboucher sur l'établissement d'un avant-projet qui fixera la participation des uns et des autres, soit le canton, le LEB, et les communes de Jouxens-Mézery et de Romanel. Des contacts sont en cours pour faire participer également la Commune de Lausanne.

A signaler que les Chambres fédérales viennent de voter les crédits nécessaires à la réalisation de la nouvelle jonction autoroutière et la mise à l'enquête publique devrait avoir lieu au milieu de l'année prochaine pour une réalisation entre 2018 et 2020. Dans ce crédit est prévue une participation de la Confédération à la réalisation du rond-point du haut de la Saugue sur la RC 448.

Le Grand Conseil devrait présenter au Grand Conseil un EMPD qui fixera la participation du canton également dans le courant de l'an prochain.

Et enfin, votre Conseil communal se prononcera aussi sur la base d'un préavis qui lui sera présenté dans le même délai.

- Comme cela a été annoncé à la Commission des finances et sur la base de l'étude du PDDE (Plan directeur de la distribution de l'eau) réalisée par le Bureau Ribli hydrauliques, la Municipalité a entamé des discussions avec la Commune de Lausanne pour une éventuelle reprise du réseau d'eau potable de notre commune. Le processus pour déterminer la valeur de notre réseau est en cours. Une proposition de concession devrait nous parvenir au printemps 2015 et il y a lieu de signaler que la décision est de la compétence de votre Conseil communal et qu'une éventuelle reprise ne pourrait être effective avant le 1er janvier 2016.
- Comme vous avez pu le lire dans la presse, les Municipalités des communes membres de Lausanne Région ont accepté d'entrer en matière pour le financement des charges d'exploitation du futur Centre sportif de Malley

Elles avalisent par un signal fort la réalisation de ce projet d'intérêt régional et cantonal. La nouvelle patinoire (3 surfaces de glace) devrait être opérationnelle en 2019 pour les Jeux olympiques de la Jeunesse, alors que la mise en service du programme aquatique, dont un bassin olympique de 50 m., est prévue en 2022.

Votre Municipalité, à l'instar de 26 des 29 communes membres de Lausanne-Région, a décidé de soutenir ce projet. Il y a lieu bien évidemment de préciser que ce soutien ne serait pas sans conséquences sur les finances communales dès 2022, avec une participation au déficit d'exploitation actuellement estimée pour notre commune à env. Fr. 50'000.-

Mais là également la décision sera du ressort de votre Conseil communal. Un préavis commun pour les organes délibérants des 29 communes de Lausanne Région va être établi. Une présentation du projet est d'ores et déjà programmée à l'intention de l'ensemble des Conseillers communaux le mardi 17 février à Beaulieu. Les membres de la Commission des finances, notamment, sont priés d'ores et déjà d'agender cette date.

- Au registre des bonnes nouvelles, la Municipalité a pris note avec satisfaction, après la décision de la Commission communale de recours en matière de taxes et d'impôts communaux de rejeter le recours d'un habitant de la commune contre la taxe sur les déchets 2013, de la décision du recourant de ne pas continuer la procédure et également de retirer le recours interjeté contre la taxe 2014.

Il n'y a donc plus de recours déposés contre cette taxe dans notre commune

- Enfin dans le domaine scolaire, à signaler que les parents ont désigné leurs représentants aux Conseils d'établissement qui se mettent actuellement en place.

Pour notre commune, Mmes Barbara Bugno Grandchamp et Carole Henry les représenteront au Conseil d'établissement secondaire et Mme Fanny Larchet au Conseil d'établissement primaire.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014

Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

- La cérémonie de passation des pouvoirs du Bureau du Conseil a eu lieu le 4 juillet 2014, et a été suivie d'un sympathique repas servi à l'Auberge communale de la Charrue. Merci à Monsieur Pierre-Alain MEYSTRE pour la transmission des documents et l'organisation de cette soirée.
- J'ai été reçue par la Municipalité le 14 juillet 2014, et nous avons échangé sur les affaires courantes de la Commune.
- La confection de la soupe du 1^{er} août s'est bien passée dans une excellente ambiance. Hormis l'engagement des membres du Bureau qui n'étaient pas en vacances durant cette période, nous avons pu compter sur l'aide précieuse de Monsieur Pierre Carnevale, époux de notre Secrétaire, ainsi que celle de Madame Catherine Staub et de Messieurs Roger Laedermann et Rudolf Kraftsik, Conseillers communaux. Je tiens à remercier chaleureusement chacune de ces personnes de leur engagement lors de cette journée.

Un grand merci également à notre Municipalité pour le verre de l'amitié gracieusement offert à la population et à l'Entente Indépendante de Romanel pour la qualité du repas proposé et l'organisation de cette belle fête au bord du « Petit lac des Buya t'sa ».

- Le Bureau s'est réuni le 10 septembre 2014 avec, pour ordre du jour :
 1. La préparation de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2014
 2. La préparation des votations du 28 septembre 2014
 3. L'organisation du Bureau.
- Le 28 septembre 2014, le bureau au complet a procédé au dépouillement des votations fédérales. Je vous donne les résultats pour la Commune de Romanel :

Objet no 1 : Initiative populaire « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ! »

Bulletins rentrés :	1'133		
Blancs	33		
Nul	0		
Valables	1'100		
Suffrages :			
Oui	287		
Non	813	Taux de participation	54.84 %

Objet no 2 : Initiative populaire « Pour une caisse publique d'assurance maladie »

Bulletins rentrés :	1'137		
Blancs	12		
Nul	0		
Valables	1'125		
Suffrages :			
Oui	663		
Non	462	Taux de participation	55.03 %

- Le 30 septembre 2014, j'ai participé, sur invitation de notre Municipalité, à une rencontre réunissant les chefs d'entreprises de la Commune. Celle-ci a eu lieu dans les locaux du Centre commercial de la Migros. Une belle soirée d'échanges avec, en prime, la visite du supermarché et des locaux techniques.

- J'ai reçu la lettre de démission de Monsieur le Conseiller Christophe GUENAT, datée du 5 octobre, et je vous en donne lecture :

Madame la Présidente,

Depuis 1999, j'ai l'honneur et le plaisir de pouvoir siéger au Conseil communal. Ceci m'a permis de faire la connaissance de nombreuses personnes de notre village et de les apprécier. Durant toutes ces années, j'ai aussi pu me rendre compte de la complexité croissante de notre fonction et certainement aussi de celle de Conseiller municipal.

Au courant de la même année que mon arrivée au Conseil communal, j'ai créé mon entreprise. Dans le domaine professionnel aussi, tout est devenu plus complexe. Ceci n'est pas resté sans conséquences sur le nombre d'heures de travail. Les heures s'accumulent et mes ressources ne sont pas inépuisables. A plusieurs reprises j'ai dû m'excuser pour les séances du Conseil et cela ne va pas en s'améliorant. J'ai donc décidé de me retirer du Conseil et vous prie de prendre note de ma démission.

A vous, Madame la Présidente, chères conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux, je vous transmets mes meilleures salutations et vous souhaite des débats sereins et constructifs pour notre Commune.

Je tiens, au nom du Conseil, à remercier M. Guenat de son engagement durant toutes ces années.

Etant donné que nous n'avons plus de « viennent ensuite », le Conseil siègera désormais avec 56 Conseillères et Conseillers.

M. Guenat siégeait à l'AJENOL. Il y a donc lieu de prévoir son remplacement au sein de cette association, de même que celui de Mme HAZBOUN qui a démissionné en juin dernier et qui était aussi membre de l'AJENOL.

- Notre vice-président, Monsieur Henri PISANI, a adressé au Bureau sa lettre de démission pour le siège qu'il occupait au sein de la commission des finances. Je vous en donne également lecture :

Madame la Présidente,

Madame la Secrétaire,

Monsieur le Président et chers collègues de la Commission des finances,

Chers collègues du Conseil communal,

Pour la bonne tenue du fonctionnement de notre Conseil, respectivement des archives de celui-ci, je vous sais gré de prendre note de ma démission de notre Commission des finances à réception de ce courrier.

Bien que rien dans le règlement de notre Conseil n'interdise un double mandat de commissaire aux finances et de Vice-président du bureau, il est raisonnablement préférable de permettre à notre COFIN de travailler dans le cadre qui est le sien avec un maximum de confort et de membres pouvant honorer compétence, curiosité et disponibilité, raison de ces lignes.

Je ne saurais remettre mon mandat sans confesser que si un rien de tristesse m'anime en quittant cette commission permanente travaillant sur la supervision d'un Président et de membres que l'on ne peut que nous envier aux alentours, je suis assurément enthousiaste de revenir au Bureau de notre Conseil pour rejoindre une équipe de première force.

J'adresse donc mes chaleureux remerciements à mes ex-collègues pour les moments qu'ils ont su partager avec moi et je les anticipe tout autant prestement à l'égard de mes nouveaux pairs du Bureau par l'envoi de ces quelques lignes

Recevez, Madame la Présidente, Madame la Secrétaire, Monsieur le Président et chers collègues de la Commission des finances et chers membres du Conseil, mes sincères et dévoués messages.

Merci à vous aussi Monsieur le Conseiller pour votre engagement dans cette commission qui demande beaucoup de temps.

J'en ai terminé avec les communications du bureau.